



Le ministre de la Transformation de la Fonction publique s'attaque aux fonctionnaires et au statut !

Réagissons avant qu'il ne soit trop tard !

Le ministre de la Transformation de la Fonction publique poursuit les discussions en vue d'une réforme de la Fonction publique à l'automne 2024.

Une nouvelle réforme, pour quoi faire ?

Démanteler encore un peu plus la fonction publique et poursuivre la destruction du statut de fonctionnaire.

→ **INSTAURER LE SALAIRE AU MÉRITE :**

Pour dégager le fonctionnaire de toute pression et lui permettre d'exercer ses missions au service des usagers, le salaire des fonctionnaires, appelé traitement a historiquement été déconnecté de tous résultats. Seul compte le service rendu aux usagers. Ainsi la carrière a été établie de manière « mécanique » à l'ancienneté.

Le mérite a été introduit dans la rémunération par la loi de 2019 au travers des lignes directrices de gestion (LDG). Le ministre veut accentuer la part du mérite dans la rémunération.

Mais qui détermine le mérite ? Sur quel critère ?

Inévitablement cela ne peut que conduire à la division du personnel d'une part et à une pression exercée sur les agents par la hiérarchie d'autre part. La rémunération devient ainsi conditionnée au bon vouloir de l'encadrement et des évaluateurs.

La CGT revendique l'augmentation générale des salaires par l'augmentation du point d'indice en l'indexant sur l'inflation. Cette mesure serait particulièrement attractive pour la fonction publique

A l'inverse, le ministre répond par l'individualisation des salaires et la mise en concurrence des agents.

→ **SUPPRIMER LES CATÉGORIE A, B ET C**

Ces catégories sont là pour garantir des niveaux de rémunération en fonction des grades et des qualifications. La qualification appartient à l'agent.

Il peut l'opposer à l'employeur pour exiger un grade (dont il est titulaire) et une échelle de rémunération.

A l'inverse, le ministre veut supprimer les catégorie A, B et C pour, dit-il, « introduire davantage l'idée de métier et la compétence ». Tout est dit : un fonctionnaire n'est pas titulaire de son métier ni de sa compétence. La compétence est estimée par l'employeur et peut donc varier d'une année sur l'autre. Un métier peut être supprimé. Aujourd'hui l'agent conserve son grade et l'employeur se doit de lui trouver un poste. Ce serait donc un pas de plus vers l'individualisation des carrières et la liquidation du statut. **La CGT est opposée à cette mesure**

→ **FACILITER LE LICENCIEMENT DE FONCTIONNAIRES POUR INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE**

Quel mépris !!! Alors que l'on manque partout de professeurs, de personnels dans les hôpitaux, ce ministre prétend vouloir rendre la Fonction publique attractive en facilitant le licenciement des agents. Ne cherche t'il pas plutôt à s'attaquer à la Fonction publique en diminuant le nombre de fonctionnaires ?

La preuve est faite que le gouvernement s'attaque une fois de plus à la Fonction publique et à ses agents. **La CGT entend y opposer la plus farouche résistance.**

NON AU PROJET DE RÉFORME DITE « GUÉRINI », NON AU SALAIRE AU MÉRITE

AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES PAR L'AUGMENTATION DU POINT D'INDICE AU MINIMUM À 6 €

MAINTIEN DES CATÉGORIES A, B ET C.

TOUTES ET TOUS MOBILISÉ.E.S LE 11 JUIN PROCHAIN

Ne laissons pas le gouvernement décider seul de l'avenir des services publics !

Contact / infos / rassemblement :



ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS !

Retrouvez toute l'actualité fédérale sur www.sante.cgt.fr

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - revendic@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 51